



Avis de poursuites pour chèques impayés

Par **visiteurb214**, le **31/07/2010 à 08:55**

Bonjour,

j'ai reçu un courrier simple de coface services concernant un chèque impayé me demandant de le régler au plus vite sans quoi ils feront appel à leur huissier. Effectivement, j'ai fait opposition a ce chèque car le traiteur refusait de me donner une facture ni meme un contrat avant notre mariage pui après; beaucoup de sont plaint: manque de nourriture... ET EN PLUS IL M'a fait payé des suppléments. Il ne déclare pas tout puisque qu'il nous avait obligé de verser l'intégralité en espèce pour payer les personnes qu'il a sous-traité!je souhaiterais savoir qu'elle recours puis-je avoir!merci

Par **jeetendra**, le **31/07/2010 à 09:05**

[fluo]DGCCRF DU CHER[/fluo]
Résidence de la Source
18-20, Avenue du 11 Novembre 1918
18021 BOURGES Cedex
Tél. 02 48 24 04 13

Bonjour, vous auriez du contester en saisissant la DGCCRF à Bourges, l'Association UFC-Que-Choisir, la vous etes en tort vis à vis du commerçant, il vaut mieux lui régler son du et saisir le juge ensuite pour etre dédommagé, cordialement.

Par **visiteurb214**, le **31/07/2010 à 09:10**

merci pour votre réponse aussi rapide! je souhaite bien évidemment régler ce que je dois mais j'ai toutefois été victime d'une arnaque!! et je ne suis pas la seule malheureusement! je dois-je faire? l'association que-choisir est fermé jusqu'à fin août!!! à bourges

Par **jeetendra**, le **31/07/2010** à **09:15**

[fluo]Ordre des avocats de Bourges [/fluo]- 8 rue des Arènes, 18000 Bourges -Tel: 02 48 24 13 41

contactez l'Ordre des Avocats à Bourges, votre Mairie pour avoir une consultation avec un avocat à ce sujet, régler votre facture c'est mieux, bon week-end à vous.

Par **visiteurb214**, le **31/07/2010** à **09:24**

merci encore! je vais les contacter au plus vite! bon week-end à vous aussi!